

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

### LA 31<sup>e</sup> LÉGISLATURE

#### L'ANNIVERSAIRE DU VOTE SUR LE BUDGET

**M. Roger Simmons (Burin-Saint-Georges):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Je m'exprime rarement en vers. Comme vous pourrez le constater, ceux que je salue et l'événement que je rappelle aujourd'hui justifient toutefois la confection d'un petit poème:

Amazing John Who, on this day  
Just three short years ago,  
Did forfeit gain for short-term pain  
To put the boots to Joe.  
When we've been here ten thousand years,  
We'll still recall the time  
That Walter's skill at counting failed,  
And Liberals smiled, sublime.  
And so I move a Forty-three:  
"That those to power inclined  
Be taught to add with accuracy,  
Have eyes in their behind."

**Mme le Président:** Le député d'Érié (M. Fretz) a la parole.

\* \* \*

### LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

#### L'EXAMEN DES FINANCES

**M. Girve Fretz (Érié):** Madame le Président, aux États-Unis, ce furent le Watergate et Ellsberg; au Canada, ce sont les sociétés de la Couronne et un iceberg. Avec plus d'employés que le gouvernement et des dépenses annuelles de 30 milliards de dollars, les sociétés de la Couronne sont «un trou dans la poche des contribuables», comme l'a affirmé avec tant de perspicacité le vérificateur général. Je propose donc, avec l'appui du député de Perth (M. Jarvis):

Que l'on raccommode le trou béant dans la poche des contribuables en donnant suite à la recommandation de M. Dye, c'est-à-dire «en soumettant expressément les finances des sociétés de la Couronne au contrôle du Parlement».

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

### Questions orales

## QUESTIONS ORALES

[Traduction]

**Mme le Président:** Le député de Vancouver-Sud.

**M. Fraser:** Madame le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Pêches et des Océans qui n'est pas encore à la Chambre. Je pourrais peut-être reporter ma question.

\* \* \*

● (1415)

### LA DÉFENSE NATIONALE

#### LA TRAGÉDIE AÉRIENNE DE COLD LAKE—LE CONTRÔLE RADAR DE LA BASE

**L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Jeudi dernier, le ministre nous a donné une réponse plutôt confuse à une question au sujet de la disparition tragique de deux avions et de deux pilotes dans la région de Cold Lake. Le ministre devrait maintenant avoir reçu un rapport de ses collaborateurs à ce sujet, et il pourra peut-être répondre de façon plus pertinente aujourd'hui. Peut-il donc nous dire si le 3 décembre, lorsque les avions ont disparu, les radars n'ont pas cessé pendant un certain moment de balayer l'espace aérien concerné et si cette interruption du contrôle radar n'était pas attribuable à des problèmes mécaniques ou à une erreur humaine?

**L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale):** Madame le Président, le député de Victoria a tout à fait raison. J'avais l'intention aujourd'hui de lui faire parvenir une lettre ainsi qu'au greffier de la Chambre afin de leur signaler que j'ai effectivement commis une erreur lorsque j'ai répondu à la question du député au sujet des systèmes RATCOM et TRAC. En fait, contrairement à ce que j'ai déclaré alors, c'est le système TRAC qui est nouveau et non pas le système RATCOM.

**M. Nielsen:** J'espère qu'il n'y avait pas la même confusion à l'aéroport.

**M. Lamontagne:** Je pense qu'il est important que vous sachiez la différence. Je la connaissais, mais j'ai inversé les deux termes. Ce qui importe, c'est que nous avons un nouveau système qui améliorera énormément nos contrôles radars à haute altitude.

Je ne peux répondre à la question posée par le député de Victoria aujourd'hui, car une enquête est encore en cours. Ce matin, j'ai discuté longuement de cette question avec les commandants de l'aviation et tous les autres membres du conseil de la défense afin de déterminer les causes exactes de cette disparition pour le moins mystérieuse, car tous les radars qui fonctionnaient étaient alors en parfait état de marche. Comme je l'ai indiqué au député l'autre jour, nos radars du terrain d'aviation ne nous permettent pas de couvrir toute la région où ces deux pilotes se trouvaient. S'ils volaient à basse altitude, nos radars ne pouvaient pas les localiser. Quoi qu'il en soit, je ne pense pas qu'à l'heure actuelle nous ayons la moindre idée de la cause de la disparition de ces deux pilotes.